



# **SIERRE-GRANGES EN FUSION**

*PETITES ET GRANDES HISTOIRES  
AUTOUR DE LA VOTATION DE  
MAI 1972*





4

LE SAVIEZ-VOUS ?

10

NOUS SOMMES  
SI PROCHEs

12-13

LES ÉTAPES CLÉS  
DU RAPPROCHEMENT

14

LES CHIFFRES

20

LES RACINES DES  
INCONTOURNABLES  
DE GRANGES

22

LA FÊTE DES 50 ANS  
DE LA FUSION

Bulletin d'information  
de la Ville de Sierre  
Édition spéciale – 01.2023  
Edité par la Ville de Sierre  
Hôtel de Ville, 3960 Sierre  
Tél. 027 452 01 11  
sierre.ch

Imprimé en Valais sur du papier  
FSC 100% qui garantit une  
exploitation durable de la forêt.

Photo de couverture :  
© Florence Zufferey

Textes : Joël Cerutti



// Pierre Berthod  
Président de la Ville de Sierre  
Stadtpräsident von Siders

## « Nous avons de nouveaux modèles à inventer »

Pierre Berthod, président de la Ville de Sierre, a été le premier lecteur de cette brochure. Nous lui avons demandé de réagir à certaines interrogations qui surgissaient au gré des articles. Impressions à chaud.

**Perte d'identité, éloignement géographique de l'administration, le « dernier servi » ou encore histoire de Granges petit à petit oubliée: ces arguments contre la fusion ont circulé il y a 50 ans lors de la campagne qui a précédé la votation. Ces craintes se sont-elles confirmées par la suite ?**

Ce n'est pas ce que je vis. En même temps, peut-être dois-je préciser que je suis né après la fusion et qu'ainsi, pour moi, Granges a toujours été Sierre. Ensuite, dans ma fonction de président de commune, je constate la manière dont Granges s'est développée au fil des années. Le village a su préserver sa personnalité en développant des initiatives locales et en entretenant sa riche histoire. En intégrant à part entière la commune de Sierre, il a gardé son identité, notamment grâce à sa société de développement, la Saint-Etienne, très active. S'agissant de la riche histoire de Granges, j'ai le plaisir de faire partie du comité de la Fondation du Vieux Granges. J'ai été agréablement surpris par son dynamisme et par la richesse des recherches qui sont menées sur le terrain. Par exemple, il y a en ce moment un travail d'analyse qui est effectué autour de la protection des anciens remparts. A ce titre, on peut dire qu'il y a un constant devoir de mémoire qui touche les richesses de Granges. Que ce soit l'histoire ancienne ou l'histoire récente, elle ne restera vivace que par l'action des hommes et des femmes du présent.

Vous savez, Sierre est composée de plusieurs villages et quartiers, aux identités multiples et vivaces, que chacune des communautés fait vivre à sa manière. Granges, autant que Glarey, Villa, Muraz ou Rossfeld, cultive sa différence. Et c'est tant mieux. La force d'une commune n'est

pas d'annihiler tout caractère, mais au contraire d'y puiser toutes les richesses pour développer un patrimoine social et culturel foisonnant, pour le bien de la communauté, des communautés.

Enfin, en examinant les 50 dernières années, je ne constate pas que Granges soit « le dernier servi ». L'éloignement géographique n'a pas prêté les investissements réalisés par la commune. Le dernier d'importance, l'école, en est une preuve tangible.

**Peut-on imaginer ce que seront Granges ou Sierre dans 50 ans ?**

Il est très difficile de savoir de quoi demain et après-demain seront faits, alors imaginer dans cinq décennies... Nous avons une vision qui nous anime, des pistes de réflexion pour atteindre des objectifs de vivre ensemble et de bien-être commun, tout en étant conscients des écueils qui pourraient survenir. Pour les communes, de manière générale, ces dernières années ont gagné en complexité : des processus administratifs toujours plus pointus, parfois sibyllins, qui demandent et demanderont de plus en plus de ressources. Cette nouvelle configuration, qui ne devrait que s'accroître, nous pousse à nous réunir afin de pouvoir y répondre au mieux. Par contre, à un autre niveau, je vois émerger ce que j'appelle une « micro-démocratie ». Certains pouvoirs, sur des décisions qui touchent la qualité de vie d'un quartier, d'un village, d'une rue, pourraient être délégués. Ces communautés sont les mieux placées pour décider de l'aménagement d'un espace de rencontre ou de l'arborisation de leur lieu de vie. C'est par ailleurs ce qui se passe à Granges, où l'Association Saint-Etienne relaie directement les préoccupations au sein de l'administration, en s'impliquant et en prenant les choses en main. Ce qui est certain, c'est qu'à l'avenir, nous devons être encore plus créatifs, être ouverts à inventer de nouveaux modèles, afin de renforcer notre cohésion sociale dans les 50 prochaines années.

## Wir brauchen neue Modelle

Der Stadtpräsident von Siders, Pierre Berthod, hat diese Broschüre als erster gelesen. Wir haben ihn gebeten, die Bedenken einzuordnen, die seinerzeit zum Ausdruck gebracht wurden.

**Identitätsverlust, räumliche Entfernung der Verwaltung oder die Geschichte Granges, die allmählich in Vergessenheit geraten könnte: Diese Argumente wurden vor 50 Jahren in der Abstimmungskampagne geltend gemacht. Haben sich die Befürchtungen bestätigt?**

Es ist nicht das, was ich erlebe. Gleichzeitig muss ich präzisieren, dass ich die Fusion nicht miterlebe und Granges für mich immer ein Teil von Siders war. In meiner Funktion als Gemeindepräsident kann ich beobachten, wie sich Granges im Verlauf der Jahre entwickelt hat. Das Dorf hat seine Persönlichkeit bewahrt. Es hat lokale Initiativen entwickelt und seine reichhaltige Geschichte aufbereitet. Auch wenn es voll in die Gemeinde Siders integriert ist, hat es seine Identität, namentlich dank des sehr aktiven Verkehrsvereins St-Etienne, nicht verloren. In Bezug auf die vielseitige Geschichte von Granges darf ich im Vorstand der Stiftung du Vieux Granges mitwirken. Ich bin von ihrer Dynamik und der bedeutenden Forschungsarbeit vor Ort positiv überrascht. So wird zum Beispiel gegenwärtig der Schutz der alten Festungsmauern analysiert. In diesem Sinn ist es eine ständige Aufgabe, den Reichtum der Geschichte von Granges zu pflegen. Sowohl die ältere als auch die jüngere Geschichte bleibt nur durch die Handlung von Frauen und Männern der Gegenwart lebendig.

Siders besteht aus zahlreichen Dörfern und Quartieren mit unterschiedlichen und lebendigen Identitäten, die jede Gemeinschaft auf ihre eigene Art pflegt. Granges, Glarey, Villa, Muraz oder Rossfeld kultivieren ihre Unterschiede. Und das ist gut so. Die Stärke einer Gemeinde liegt nicht darin, dass sie keine Besonderheiten zulässt, sondern im Gegenteil darin, dass sie auf der Grundlage des gesamten Reichtums zum Wohl der Gemeinschaft und der Gemeinschaften ein lebendiges soziales und kulturelles Kulturgut entwickelt.

Wenn ich die letzten 50 Jahre betrachte, stelle ich fest, dass Granges keineswegs «zuletzt bedient» worden ist. Die räumliche Entfernung hat die Investitionen der Gemeinde nicht negativ beeinflusst. Ein gutes Beispiel ist die neuste Investition für die Schule.

# L'édito

## 1972

### Dans le monde

- 21 février: visite historique du président américain Richard Nixon en Chine, où il rencontre Mao Zedong à Pékin.
- 5 septembre: prise d'otages d'athlètes israéliens aux Jeux olympiques de Munich par les terroristes palestiniens de Septembre noir.
- 17 juin: début de l'affaire du Watergate, qui conduira à la démission du président Nixon.

L'homme marche pour la dernière fois sur la Lune avec la mission Apollo 17. Celle-ci ramène sur Terre 110 kilos de roches.

### En Valais et en Suisse

- Février: la délégation sportive suisse revient des Jeux olympiques d'hiver de Sapporo avec quatre médailles d'or, trois d'argent et trois de bronze.
- 4 février: le Grand Conseil vote 2,6 millions pour le tunnel de base de la Furka.
- 16 mai: le Grand Conseil instaure les trois ans du cycle d'orientation après les six ans d'école primaire.
- 6 décembre: Roger Bonvin est élu pour la seconde fois président de la Confédération.

### 1972: l'année de trois fusions!

La saga des fusions en Valais remonte à exactement un siècle avant celle entre Sierre et Granges.

En 1872 donc, Nierdernen se fond avec Ernen.

Cinquante ans plus tard, soit en 1922, au tour de Grunden, qui allie sa destinée à celle d'Ausserberg. Puis, en 1956, dans le Bas Valais, c'est l'union entre Martigny et la Bâtiar, suivie en 1964 par une fusion avec Martigny Bourg.

En 1968 sera l'année de Sion mariée avec Bramois.

Retour dans le Haut-Valais, en 1972, et naissance de la Commune de Brig-Glis, qui réunit sous la même appellation Brigerbad, Glis et Brigue. Toujours en 1972, Viège et Eyholz convolent en justes noces administratives.

Nous arrivons enfin à la fusion de Granges avec Sierre (la huitième dans l'histoire du Valais), acceptée entre mai et juin 1972.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, le processus s'est notablement accéléré. Entre 2000 et 2009, on recense douze fusions, qui portent le nombre de communes valaisannes de 161 à 141. En 2021, au dernier recensement, notre canton en comptait 122.

Et ce n'est pas fini...

# Le saviez-vous ?

**Il y a peut-être des éléments de la petite et de la grande histoire que vous ignorez sur Granges, si proche et parfois si différente de Sierre. Petit survol avec la question récurrente «Saviez-vous que»...**

## ... les premiers cépages valaisans sont connus grâce à Granges ?

Le feuillet 383 recto, daté du 20 janvier 1313, représente un document majeur de notre viticulture. Sur ce fameux Registre d'Anniviers (qui abrège le nom latin de *Registrum cancellarie sedunensis de Vercorens de Anivesio*), on indique pour la première fois trois cépages de notre canton : l'humagne, la rève et le neyrun. Certaines vignes se trouvaient vers Noës (dans la région du Plantassage) et ont été vendues par Guillaume et Pierre, fils de Christine de la Tour de Granges, à Emeric de Torrenté, d'Ayer, dans le Val d'Anniviers. Jamais auparavant n'on avait mentionné de cépages dans un document de ce genre, et cela ne sera plus le cas jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle.



## ... Granges ne s'appelait pas Granges sur les premières cartes ?

On suppose que le nom de «Granges» vient d'une première ferme qui s'est développée en des lieux hospitaliers pour la culture et qui dépendaient de la villa gallo-romaine de Sierre. Le tout a été cédé par Sigismond, roi de Bourgogne, à l'Abbaye de Saint-Maurice en 515. Granges faisait partie du lot de Sierre. Quoi qu'il en soit, sur les premières cartes du XVI<sup>e</sup> siècle, «Granges» devient «Gradetsch». Les trois heaumes des Comtes de Granges seront ses premières armoiries. L'unique représentation existante se trouve sur un vitrail de la cathédrale de Sion. Ensuite, ce sont les armoiries de la famille Tavelli, trois aiglettes d'or, qui flotteront définitivement sur le drapeau de Granges / Gradetsch.



## ... un pape serait un descendant des De Granges ?

Avec Humbert-aux-Blanches-Mains, ou Humbert 1<sup>er</sup> de Savoie, les spécialistes se perdent en conjectures sur ses origines et son mariage. Si l'on se base sur des sources généalogiques favorables à notre démonstration, Humbert aurait convolé avec une première comtesse De Granges, à savoir Ancille (ou Ancilie, Ancilia, Ancilla, Auxilia) de Valais. Dans ce cas, un pape serait un descendant de cette union, à savoir le duc Amédée VIII de Savoie, devenu Félix V le 5 novembre 1439 au Concile de Bâle.



Côté territoires, les De Granges possédaient des terres qui portaient de Lens jusqu'au Val d'Anniviers. Ils morcelaient sur Noës, les Potences à Sierre et montaient vers Conches.

## ... Granges était une île entre deux bras du Rhône ?

Longtemps, Granges, par un cadeau de dame Nature, a été une île prise entre les bras du Rhône. Grâce à une légère surélévation géologique, avec quatre puits d'eau potable, ses habitants étaient épargnés par les maladies issues des marais stagnants. Il s'agissait du seul village valaisan en plaine jouissant de tels avantages. Il se préservait des crues capricieuses par une première enceinte haute de deux mètres. En automne 1694, une grande digue se rompt à Sierre, vers Daval, ce qui modifie le cours du fleuve. Le Rhône, qui passait à gauche de Granges, part vers la droite, au pied du mont de Lens. Ce qui était terre fertile devient marécages. Fin du paradis. «A la vue de ce site triste et inanimé, comment se douter de son état si prospère autrefois ?» interroge Barthélémy Rameau dans la page 78 de son livre *Le Vallais historique* (1885). Plus loin, il ajoute :

ruines. Le Rhône, en se retirant de ce bourg, dont il baignait autrefois les murs, lui a fait perdre aussi la plus grande partie de son territoire, du côté de Lens, et a ravagé ses champs dans ses débordements. C'est ainsi que tout semble avoir conspiré contre ce lieu rempli de souvenirs.



### ... Granges assurait avec ses châteaux ?

Dans ses années de splendeur et sur ses différentes collines, Granges aligne quatre châteaux. La Poype s'offre un donjon qui montait jusqu'à environ trente mètres. La Tour Commune atteignait les 23 mètres. La Tour d'Oilon et la résidence « La Bâtie », destinée aux familles nobles, complétaient le paysage. Ces constructions ont notamment subi les ravages des guerres de Rarogne (1417). Leurs ruines ont servi de matière première à d'autres bâtisses, dont l'église actuelle, dès 1910. Seule la « maison forte » des Tavelli demeure dans son entier.

### ... Granges a été bombardée par le canon de Vallère ?

Dans une période trouble, le château de Granges, qui appartient à l'évêque Guichard de Tavelli et à Jeannette d'Anniviers, est occupé par les frères Antoine et Jacques de la Tour.



L'évêque assiège son château et ne lésine pas sur les moyens pour récupérer son bien. Il ouvre l'arsenal de Vallère et engage une bombarde (un canon), quatre balistes (des catapultes à pierre) et deux cents car-

reaux (flèches d'arbalètes). Dans l'histoire du Valais, il s'agit de la première mention d'utilisation d'une arme à feu, le canon de Vallère, donc... Le 31 mai 1366, Tavelli et son épouse récupèrent les lieux mais paient aux frères de la Tour « 355 florins pour les approvisionnements et armes déposés dans le château ».

### ... Granges avait son « pirate » ?

Dès 1798, François Bandolier, à Granges, est baptisé « général des pirates ». Le sieur hisse le pavillon noir de la sédition et prône l'adhésion à la France. Le 11 juillet 1802, enhardi par l'arrivée du général tricolore Turreau, il fonde sur Sierre avec une « horde scélérate » où figurent « des habitants de l'inférieur Granges et des apostats qui se trouvent à Chalais ». Ils auront l'audace d'investir la place du Château de Courten (devenue depuis l'Hôtel de Ville), et de pousser des couplets révolutionnaires contre les autorités helvétiques. Tout ceci sur fond de « danse qui dura bien avant dans la nuit, et qu'on eut soin d'abreuver d'un baril du vin ». Les guillemets proviennent d'un procès-verbal de l'époque. Le 23 août 1802, le Valais devient un Etat libre et indépendant sous le protectorat des Républiques française, italienne et helvétique. La famille Bandolier est restée à Granges puis a disparu voici un demi-siècle.

### ... qu'il y a des pierres qui n'existent pas à Granges ?

La volcanique pierre ponce ne se retrouverait qu'en Italie, Turquie, Iran, Grèce ou Syrie. En théorie. Car François Favre en déniché aussi sur les berges du



Rhône, à Granges. Lors d'une exposition à Berne, des géologues ont conclu qu'il était impossible d'en ramasser dans la région. Qu'elles devaient provenir d'Italie et qu'elles avaient été jetées dans le Rhône ! Ceux qui s'adonneraient à cette tâche doivent le faire souvent car la quantité ne faiblit pas.

### ... Granges a été à la source de la dernière exécution capitale ?

Le 25 avril 1841, Nicolas Franier (« une espèce d'imbécille » selon la presse d'alors) est jeté dans le Rhône par François Rey et Barthélémi Joris. Il tombe dans les eaux tumultueuses du fleuve depuis le pont de Granges. Son corps sera retrouvé le 3 mai, à Pouta Fontana. Joris espère dès lors vivre avec l'épouse de Franier, Marie-Thérèse Seppey. Ce trio marque à son insu l'histoire criminelle, car il sera frappé par la dernière exécution capitale à Sion et en Valais. Leurs têtes seront tranchées « par le glaive de la haute justice » le 28 février 1842, devant 10'000 personnes !

### ... Granges était dans la bibliothèque du Congrès américain !



Depuis 1800, la bibliothèque du Congrès américain accumule les archives, avec 152 millions de références. Une partie d'entre elles a été numérisée. Dans le lot 13410, on trouve 741 photos qui représentent la Suisse de 1890, colorisées grâce au procédé photochrome. Septante clichés concernent le Valais, dont celui-ci, qui représente le Château de Granges.

AVANT

# Une saga marquée de pierres blanches

**A Granges, pour peu que l'on ouvre les yeux, le riche passé du village se révèle à chaque coin de rue ou sur ses collines.**



► Un des quatre puits du Rhône qui a été remonté entre 1995 et 1996 grâce à la Commission du Vieux Granges et à la Commune de Sierre.

L'ancien réservoir d'eau potable de Granges installé voici un siècle. Pour le placer, les ouvriers ont dû utiliser de la dynamite pour détruire certaines parties encore existantes du château.



▼ Maison du XIV<sup>e</sup> siècle, restaurée avec un agrandissement de ses fenêtres.



▼ L'ancienne église de Granges a été démolie fin février - début mars 1910 et rebâtie dans la foulée avant d'être « dédiée en avril 1912 ». Sa restauration de 1959 a permis d'installer des vitraux d'Albert Chavaz, très clairs, jouant avec la luminosité extérieure. Le peintre était rompu à ce genre de travaux. On retrouve ses vitraux dans une quinzaine d'églises, dont celles de Vercorin, Lens ou Chandolin.

Des collines émergent des restes de murs d'enceinte ou de tours.

Les bâtiments ont été démolis par les guerres, l'usure du temps et l'utilisation de cette matière première pour d'autres constructions.



◀ Pas loin de la mythique Maison Tavelli, un mur du XIII<sup>e</sup> siècle, reconnaissable à sa pose en épis, domine un jardin.



Dégagées par la Commission du Vieux Granges entre 1979 et 1995, les bases d'une tour qui s'élevait... jusqu'à 30 mètres.



◀ Elle cache bien son jeu, l'annexe du prieuré des Bénédictins, mais il s'agit de la plus vieille maison de Granges. Elle date de 1152 si l'on en croit une bulle papale. Aux abords, il y avait encore un cimetière, où étaient enterrés les moines.







AVANT

## Le mousquetaire de l'histoire de Granges

**François Favre, érudit sexagénaire, se bat pour la mémoire du village. Car la connaissance s'avère le meilleur des remèdes face à l'indifférence.**

Il met un « y » à François pour qu'on puisse le différencier de son grand-père. François Favre a l'histoire du village dans son ADN et dans ses pierres. Sans qu'il ne puisse expliquer pourquoi, il a commencé à se passionner sur l'*histoire* de Granges dès l'enfance. Il a acheté une carte postale, dans une épicerie tenue par une vieille dame, pour une vingtaine de centimes, et cela ne s'est plus jamais arrêté. S'il creuse un peu, il se dit qu'il apprécie ses racines parce que « durant une enfance fantastique » il a connu une famille où trois générations vivaient sous le même toit.

### Trois pièces dédiées aux reliques de Granges

A présent, François Favre habite une demeure qui remonte à 1329, qui était un hospice Saint-Jean de Jérusalem, destiné aux pèlerins. Le prochain sur leur route se trouvait à Salquenen. Il a dédié trois pièces entières aux précieuses reliques de Granges. « Avant, il s'agissait de salles d'exposition pour mes peintures. Puis, je n'ai plus eu le fluide pour des tableaux... » L'un d'entre eux immortalise quand même une représentation des plus étayées de ce que devait être Granges durant sa splendeur.

Son musée, pour le moment, s'avère peu visité, « parce qu'on ne s'intéresse plus au passé » des lieux. « Les gens s'en fichent », maugrée François. Cela change. En quelques jours d'automne 2022, il a vu débarquer une équipe de tournage et des journalistes du *Nouveliste*. Il y aurait comme de la résurrection de mémoire dans l'air. Sur le moindre centimètre carré de Granges, François se montre disert, érudit, intarissable. Car l'ignorance peut être symbole de destruction. Il s'est opposé à un projet qui devait raser la plus vieille maison de Granges, celle de 1152, l'annexe d'un ancien prieuré des Bénédictins. Finalement préservée. « On a vu passer quelques Mercedes avec des plaques zurichoises et le projet a été modifié ».

### « Granges n'est pas une cité-dortoir »

Soucieux du patrimoine, il reste vigilant. Avec un look de mousquetaire, il a le culot d'un d'Artagnan. Il ne botte pas en touche lorsqu'il déplore, par ailleurs, une indifférence autour de son village. « Nous ne sommes pas préterités, mais parfois oubliés. Granges n'est pas une cité-dortoir et Sierre ne s'arrête pas au Postillon de Noës. »



AVANT

# Coupures de presse

## GRANGES

### A propos d'une nomination

On nous écrit :

La direction des C. F. F. a procédé à l'installation du nouveau chef de gare. La population de Granges a été légitimement surprise de cette nomination, car elle s'attendait à ce qu'un de ses compatriotes fût appelé à ce poste. Mais il paraîtrait que Granges avait besoin, pour servir la politique des députés F. du district de Sierre, d'une personne offrant toute garantie pour la diffusion du programme qu'ils poursuivent : la laïcisation.

Les résultats ne se sont pas fait attendre. En effet, le 30 janvier déjà, une publication aux criées ordinaires annonçait aux électeurs de Granges une réunion en vue de la constitution d'un parti libéral-radical. La population de Granges, foncièrement religieuse, fit à cette publication l'accueil qui lui convenait. Elle fut couverte par un rire général qui fit pâlir de dépit les quelques intéressés qui assistaient aux criées de ce dimanche-là.

Cet insuccès fit comprendre aux initiateurs que la population de Granges n'est pas encore mûre pour se laisser embrigader dans un parti qui, chez nous, est dans les mains de personnalités rattachées à la franc-maçonnerie et dont le programme va à l'encontre de ses aspirations religieuses. Il fallait, dès lors, tâcher d'effacer l'impression qu'avait laissée ce premier pas de clerc. On ne fut pas embarrassé pour si peu. Immédiatement on essaya de faire accroire que cette publication n'émanait pas des radicaux, mais qu'elle était l'œuvre d'une tierce personne dans l'intention de porter préjudice au parti radical naissant. Tout cela c'est de la poudre aux yeux et personne n'y prête foi.

Espérons que cette leçon aura servi aux perturbateurs et qu'ils noteront que les Grangeards sauront défendre la religion contre les faux prédicateurs d'où qu'ils viennent et quelle que soit la situation qu'ils occupent. *Catholicus*

// A Granges, Sierre ne doit pas imposer un chef de gare radical.  
L'écho de Sierre - 9 février 1927

### Souscription „Le Valaisan“

Chippis :	Pour dénoircir notre gros manitou libéral-radical .....	0.50
	Pour que l'on n'exploite plus les domestiques .....	0.50
Granges :	Pour renflouer les finances municipales .....	0.60
Grône :	Désherbons la cour de la maison d'école .....	0.70
Lens :	Vivent les cabales en perspective..	0.50

Souscription pour la fanfare ouvrière du Valais  
Dellberg, Brigue fr. 3.—  
Souscription entre camarades » 5.50

### Les amis du „Valaisan“

l'aident en souscrivant dans cette rubrique.  
Compte de chèques II c 194, Sion

// Le manque de moyens de Granges fait jaser dans la presse socialiste, surtout dans sa rubrique humoristique.  
Le Valaisan - 15 novembre 1937

Les travaux de redressement et de diguement du Rhône, sur le territoire de Granges, se poursuivent avec une activité inconnue en Valais. Une volonté aussi énergique qu'intelligente préside à leur direction. Trois cents ouvriers y sont journellement employés, leur salaire s'élève à environ 17 batz; ce nonobstant, le nombre des travailleurs valaisans est peu considérable. Les charrois, quoique bien payés, ne se trouvent qu'avec peine.

Bien qu'il soit à craindre que la crue des eaux n'entrave les travaux, il y a tout lieu de croire qu'ils arriveront à bonne fin dès cette année et que le défrichement d'une grande partie du terrain cédé par la commune de Granges pourra être commencé sous peu de temps.

Une entreprise de ce genre est de celles dont l'utilité ne saurait être problématique. Sa réussite est tout profit pour le pays.

Les travaux y répandent une valeur considérable de numéraire : le capital foncier est accru et les Valaisans, si méticuleux dans les améliorations, puiseront, dans le succès, un puissant encouragement.

Il paraît cependant que cette entreprise n'est pas envisagée partout du même œil. Les employés de M. Brentone, acquéreur des communaux de Grange, et qui dirige lui-même les travaux, ont beaucoup de peine à se loger. On assure qu'une famille parfaitement honorable qui s'était placée à Challey, faute de local à Granges, dut quitter la commune, par ordre de l'autorité locale qui aurait fait défense à ses ressortissants de recevoir chez eux des employés ou ouvriers attachés à l'entreprise.

Nous serions heureux d'avoir à démentir cette nouvelle.

// Chalais peu solidaire de Granges quand il s'agit de loger des travailleurs.  
Courrier du Valais - 24 avril 1844

## Chronique locale

**Le Mûnnerchor**, Société de chant de Sierre a recommencé ses répétitions, qui ont lieu chaque vendredi soir à 7 heures  $\frac{3}{4}$ , à la maison d'école des filles.

Les chanteurs désirant entrer dans la Société sont cordialement invités à s'annoncer au plus tôt à M. le professeur de musique Iten, directeur.

## Un exploit extraordinaire.

— Il est bien extraordinaire, incroyable même, n'était-ce son authenticité, l'exploit du cheval de M. Roh, de Granges, qui a descendu l'autre soir avec une voiture les escaliers de Pradegg sans aucune blessure et sans rien de cassé à la voiture.

Il faisait nuit. L'attelage, pendant l'absence de son propriétaire, est parti de Muraz et, arrivé à l'escalier, au lieu de suivre la route, il continua tout droit. Il fut arrêté au bas de l'escalier par quelques personnes demeurant à côté.

// Une fusion involontaire par le fait divers.  
Courrier de Sierre - 2 novembre 1980

La fabrique de sucre de betteraves, fondée depuis peu à Granges, par M. le colonel Nodler, commence à livrer ses produits à la consommation. Cet établissement n'est encore monté que sur une échelle restreinte, mais le propriétaire se propose de lui donner un grand développement.

Les terrains destinés à fournir la matière première constituent un sol éminemment propre à la culture de la betterave. Ce sont, comme chacun le sait, d'immenses alluvions formés par les dépôts du Rhône. Les chances de réussite sont donc très-favorables.

Les produits obtenus jusqu'à présent sont de très-bonne qualité et laissent peu à désirer sous le rapport de la blancheur du grain.

// Granges, reine de la betterave !  
Courrier du Valais - 7 décembre 1850



# NON parce que...

PENDANT

## Fusion Sierre - Granges Les impressions d'un citoyen non bourgeois, mais citoyen tout de même

// Parce que Granges n'est pas une cité-dortoir.  
Journal de Sierre - 22 février 1972

J'ai lu avec intérêt l'article de M. «A. V.» paru dans le Nouvelliste du Rhône du 17 février 1972 et je le remercie pour ses considérations, bien que je ne les approuve pas toutes.

Il n'y a en effet, à Granges pas que des bourgeois, simple constatation qui ne diminue en rien le respect que j'ai pour eux.

Toutefois, il faut le reconnaître, avec la bourgeoisie l'on sait au moins à quoi s'en tenir, car elle est le seul organe officiel, à avoir pris courageusement une position initiale.

Partout ailleurs, (je ne parle pas de Sierre, bien entendu) que ce soit au sein des partis politiques ou auprès des représentants officiels de la commune, on a l'impression que personne ne veut se «mouiller» le premier, tout n'est que réponse évasive, l'on se défile.

L'on verra bien, dit-on, comme si la conclusion des experts chargés d'étudier «scientifiquement» le problème, allait d'elle tout résoudre en dépit des hommes.

Une fois de plus, l'on a mis la charrue devant les bœufs, mieux aurait-il valu étudier le problème, avant de le donner ainsi crûment en pâture, aux passions de l'opinion et à ses préjugés.

Mais ce qui est, est, et je partirai de faits concrets en me limitant ce jour, à poser des questions aux citoyens de Granges, de Sierre et surtout aux autorités responsables d'une information objective.

1. 3 kilomètres ont suffi à séparer en tous points Granges de Noës : écoles, églises, sociétés, infrastructures, vie économique, routes, etc... Or 7 kilomètres séparent Sierre de Granges.

**Question :** En cas de fusion, qu'est-ce qui sera entrepris par les responsables, pour éviter que le précédent Noës - Granges, ne se répète au coefficient 7 kilomètres ?

**Question :** En cas de statu quo, qu'est-ce qui sera envisagé pour rétablir les liens entre Noës et Granges ?

2. Déjà à l'heure actuelle, l'on a le sentiment que Noës est Sierre, et qu'il a la priorité sur Granges. Lors du vote sur la fusion, il ne fait aucun doute que Noës allié du 20 pour cent des Grangeards, aura force de décision.

Dans ce cas, il est évident que Granges, devenu «quartier» de Sierre, ne sera plus qu'une petite minorité dans une grande majorité. Son influence démocratique sera nulle.

**Question :** Si par exemple lors du remaniement du plan d'extension, il était soumis à l'assemblée primaire, que Granges devienne zone industrielle exclusivement, (qui peut assurer que cette question ne sera jamais posée), la majorité se soucierait-elle de l'opinion de la

minorité pourtant principale intéressée ?

L'intérêt général prime toujours sur l'intérêt de la minorité. Que l'on n'oublie pas le drame d'un quartier de la ville genevoise, plus peuplé que Granges, et qui voulait éviter l'abattage de ses arbres !

3. Parmi les avantages de la fusion, j'ai relevé : la centralisation de l'administration, une meilleure participation aux services publics, une très faible diminution de la charges fiscale, une relative plus value des terrains, le nom de Sierre.

**Question :** N'est-ce pas en définitive une vue de l'esprit, un prix trop cher pour une autonomie et une liberté, elles sont réelles quant à l'avenir et au développement de ces 900 hectares ?

4. Nous sommes à l'heure du marché commun, l'Europe est devenue grâce à lui une puissance économique. Nous sommes à l'heure des centralisations, des progrès techniques, de la coordination scolaire. Serait-ce vraiment être rétrograde et «vieux jeu» que de refuser la fusion ?

Le problème ne se pose pas sous cet aspect, pas pour Granges, car entre le Village de Granges et Sierre, il y a 6 kilomètres de terrains vagues.

**Question :** Devons-nous choisir maintenant en fonction de ce qui est aujourd'hui, ou de ce que l'on nous promet pour demain ?

L'homme de demain, ne cherchera-t-il pas plutôt à fuir l'artificialité de la ville, pour retrouver un environnement, le naturel du village de la campagne ? Dans l'affirmative, Granges a un avenir prometteur en restant autonome.

5. Une des craintes des opposés à la fusion, est que Granges devienne une cité dortoir. Personnellement je crois qu'elle l'est déjà un peu. Il n'y a, à Granges aucun centre commercial, aucun cinéma, aucun restaurant, deux Sociétés, je crois aucun centre administratif. Les Grangeards sont professionnellement très séduits ou très sierreois. Ceux qui sont pour la fusion, espèrent que cette situation changera et que Granges reprendra vie. Ilusion ou réalité ?

**Question :** Ceux qui émettent les craintes citées plus haut, n'ont rien fait à ce jour pour redonner vie à Granges. Comment la situation actuelle serait-elle améliorée par la fusion ?

J'aurai de nombreuses questions encore à poser, mais si les responsables des deux communes me répondent et aux citoyens avec précision à celles-ci, je serai déjà très satisfait et à même de me forger une opinion claire et définitive.

Claude Bergerand

## La fusion Sierre-Grange solution de facilité ?

Si l'on considère un développement territorial harmonieux de Sierre, les fusions qui viennent tout naturellement à l'esprit sont celles de Sierre avec Veyras et Chippis. La fusion avec Noës, en elle-même tout aussi naturelle est handicapée par la géographie de la commune de Granges.

Le phénomène de population qui s'est déjà produit pour Noës est, à vues humaines en voie de se réaliser actuellement pour Veyras. Ne serait-il donc pas logique d'attendre encore

quelques années pour envisager le problème dans son ensemble ?

En ce qui concerne Chippis, l'évolution qui se dessine actuellement dans le développement de l'Alusuisse, entreprise qui est la clef d'une fiscalité avantageuse de l'autre côté du Rhône, pourrait à plus ou moins brève échéance retourner aussi ici les données du problème, et rendre une fusion avec Sierre possible ou désirable.

Ces quelques remarques vont peut-être choquer certains : ce ne sont nullement leur but. Il s'agit ici de poser, dans son ensemble le problème d'un développement harmonieux, et point trop coûteux de notre cité.

// Parce qu'il n'y a pas d'infos et d'affinité géographique.  
Le Nouvelliste - 17 février 1971

## PAS D'AFFINITE GEOGRAPHIQUE

Un simple coup d'œil sur une carte de géographie du Valais suffit à démontrer que la fusion projetée n'est en tout cas pas «naturelle» : il n'existe aucune affinité géographique. Si Noës confine Sierre d'assez près, les nécessités géographiques postulerait plutôt la fusion de Sierre avec Salquenen, Chalais, Chippis ou Veyras. Si Granges devait désirer une fusion, elle irait vers Chalais ou Grône.

// Fusionner avec Veyras, Chippis, Noës mais PAS Granges.  
Journal de Sierre - 13 avril 1972

// Parce que nous ne sommes plus au temps des seigneurs.  
Journal de Sierre - 23 mai 1972

## Pourquoi voter non à la fusion Sierre - Granges

On nous écrit :

-- Parce que Sierre possède 400 000 m<sup>2</sup> de terrains à mettre en valeur aux Iles Falcon, depuis plus de 10 ans, sur le pourtour desquels des privés ont déjà construit des locaux, dans une région partiellement pourvue en eau, électricité et égouts.

On nous écrit :

-- Parce que Sierre possède 400 000 m<sup>2</sup> de terrains à mettre en valeur aux Iles Falcon, depuis plus de 10 ans, sur le pourtour desquels des privés ont déjà construit des locaux, dans une région partiellement pourvue en eau, électricité et égouts.

- Qu'une bonne partie des terrains de Granges sont à équiper complètement.

- Que Noës vient de construire une école moderne, capable de subvenir à l'éducation de ses enfants pour un bon bout de temps et que Granges possède une école secondaire fréquentée par les enfants des communes de Chalais, Grône et Granges.

- Parce que le coefficient d'impôt de la commune de Granges a passé de 1,6 à 1,4 l'année dernière et que son économie s'améliore avec la haute conjoncture et participe activement au développement de son territoire.

- Que dans le fascicule des promoteurs de la fusion, aux pages 50, 51, dans la zone habitable, se trouve le plan de situation des villages formant la commune de Granges, mais qu'a-t-on fait des habitants de CHAMPSABE ? Ces familles sont-elles déjà expulsées de la future grande commune ? Doivent-elles revendiquer leur appartenance à une autre commune, laquelle ?

Notre canton est grand, heureusement pas encore surpeuplé, et la protection de l'environnement demande l'utilisation de parcelles «avoisinant les centres et, si possible, équipées.

Si une petite population revendique le maintien de son autonomie, a-t-on le droit de la mettre sous tutelle sous prétexte de planification favorisant qui ?

N'existe-t-il pas d'autres communes mêlées à la vie de Sierre, profitant déjà des services publics de la

ville, et qui veulent rester indépendantes ? La moitié des habitants des quartiers de Muraz et de Riondaz sont déjà sur la commune de Veyras et paient leurs impôts dans cette commune.

Retournerons-nous au temps des seigneurs au lieu de marcher avec le progrès, la justice et le respect de l'individu ?

Avant de vouloir accaparer de nouvelles propriétés, ne serait-il pas préférable de s'occuper efficacement de son territoire en luttant contre la pollution de l'eau, de l'air et du lac de Gérone.

Qui trop embrasse, mal étirent ! Citoyens et citoyennes, pour le maintien d'une bonne harmonie avec les habitants des petits villages avoisinants, votez

NON

à la fusion Sierre-Granges !

Des citoyens



PENDANT

# Nous sommes si proches

**Dans un contexte où l'émotionnel s'exprime beaucoup, les communes de Sierre et Granges optent pour la réalité des chiffres. Elles publient en avril 1972 une brochure distribuée auprès de tous les ménages concernés. La relire, cinquante ans plus tard, donne le portrait-robot d'une région en devenir.**

Le jeudi 20 avril 1972, les autorités sierroises et grangeardes sortent le grand jeu lors d'une conférence de presse. Elles présentent une plaquette destinée à tous les ménages, imposante par son format (248 mm sur 248) et surtout sa pagination (52 pages). Elle mobilise pas moins de six plumes, « une commission d'experts neutres » qui fournit à la population « les données et les résultats d'une étude objective des divers sujets traités en faisant impartialement la pesée des avantages et des inconvénients présentés par la fusion des communes ». Et ces éléments « doivent être largement diffusés dans l'opinion publique ». Ces citations, tirées de l'avant-propos, proviennent des plumes communes des présidents de Sierre, Pierre de Chastoinay, et de Granges, Maurice Bagnoud. Déjà tout un symbole.



// Couverture de la brochure - 1972

## Le plein de convergences

Les économistes, sociologues et architectes mandatés ont eu une bonne année pour creuser dans les statistiques et faire le plein des convergences. La géographie tient déjà du décalque : « La longueur des limites actuelles de Sierre et Granges est presque identique : environ 18 km dont 1,5 km de limites communes. » Le mot « identique » revient dans la même page 9 pour les surfaces viticoles : « 160 ha à Granges et 180 ha à Sierre », vignes qui se retrouvent sur la rive droite du Rhône. Les auteurs relèvent « une fortune foncière par bourgeois, entre Sierre et Granges » qui « s'équilibre assez heureusement ».

Le taux d'accroissement de la population dans les années 1960-1970 atteint des pourcentages quasi jumeaux. A Sierre, entre 1900 et 1970, on est passé de 1833 habitants à 11'017. Granges grimpe, elle, de 437 habitants à 1326.

Le nombre de personnes par ménage est encore un copier-coller : 3,3 (Sierre) et 3,5 (Granges). La fusion, selon les auteurs, apporterait un « nouveau potentiel démographique » aux communes réunies. Elle permettrait « de

rééquilibrer les forces humaines dans le cadre d'une communauté plus vaste ». Au passage, les auteurs relèvent le « poids toujours plus faible des bourgeois dans la balance électorale ». En effet, 1 personne sur 13 est originaire de Sierre, et 1 sur 4 de Granges. Les emplois réunissent aussi les deux communes. Les « personnes exerçant une activité lucrative principale dans l'industrie, l'artisanat, le bâtiment et le génie civil » ? 45% à Sierre et 46% à Granges. A Sierre, le réseau routier s'étire sur 49,7 kilomètres contre 53,5 pour Granges. Même le bitume relie les deux communautés.

## Une assiette fiscale remplie différemment

Alors, certes, il y a des différences entre une ville et un village. La première possède une télévision pour 4 habitants, le second une pour 9... Les locaux des administrations cumulent 1'400 m<sup>2</sup> dans la Cité du Soleil et 100 m<sup>2</sup> du côté de Granges. Ce qui se ressent dans les postes de travail : 5700 contre 450. Rationaliser en unifiant offrirait « un traitement rapide des problèmes ». Mais attention ! « Il faudrait toutefois éviter absolument d'utiliser la fusion comme prétexte à une enflure excessive des services administratifs sierrois, déjà bien pourvus. » Si l'on pose les deniers sonnants et trébuchants dans l'assiette fiscale, Sierre atteint 291 points et se classe dans les « communes riches », la moyenne cantonale de l'époque étant de 386 points. Les communes pauvres, elles, stagnent à 500 points. Granges ne dépasse pas les 410 points. Le découvert par habitant se fixe à 700 francs pour Sierre et à 1'390 francs pour Granges. « En cas de fusion, il serait nécessaire d'élaborer une planification économique et financière qui permettrait de maintenir cet état satisfaisant des finances sierroises, tout en assurant un développement harmonieux aux deux communes réunies ». Et sur quelques points sensibles, la riche brochure rassure.

Les écoliers de Granges useront toujours leurs pantalons sur les bancs de Granges. Pas question de fermer l'établissement ! Et il y aura d'autres mutuelles indépendances. « Au niveau culturel, médical, religieux, culturel et sportif, la fusion n'aurait aucun effet. Chaque communauté garderait son autonomie culturelle. »

// Journal de Sierre – 26 mai 1972  
Toute la Une pour encourager à voter

# Citoyens, citoyennes

**Participez massivement au scrutin concernant la fusion Sierre - Granges**



Pierre de Chastonay, président de Sierre en 1972, se félicite avec le recul de l'impact positif rencontré par cette initiative. « Cette procédure d'information a créé un climat favorable à la réunion des deux communes. Les gens ont compris qu'ils vivaient dans deux communes limitrophes. Ils se sont rendu compte que les deux communes avaient un réel avantage à fusionner. Sierre manquait de terrains et Granges voulait mettre en valeur certaines surfaces pour la construction d'une zone de villas, la bourgeoisie ayant beaucoup de terrain », constate-t-il dans l'ouvrage *Bourgeoisie de Sierre, l'essor d'une institution de 1850 à nos jours* (Editions Monographique - 2012).

**Magnifique ou aride ?**

Le lendemain de la conférence de presse donnée le 20 avril 1972, le *Journal de Sierre* ne cache pas son enthousiasme face au travail accompli par les autorités. « La première impression qui se dégage après une brève lecture de cette brochure, c'est que le travail accompli est tout simplement magnifique. » Par deux fois, et de son côté, le radical *Confédéré* se montrera plus critique vis-à-vis d'une fusion portée par le PDC Pierre de Chastonay... « On a l'impression en consultant leur rapport que Granges est le parent pauvre à qui l'on offre généreusement une fusion », écrit en première page Dominique Traversini. Qui précise encore sa pensée, le 2 mai, toujours en Une. Pour lui, trop d'infos tue l'info : « Mais quel usage le citoyen fera-t-il d'un ouvrage aussi complet ? Sans être pessimiste, on peut raisonnablement penser qu'il n'en viendra pas à bout facilement. Malgré un visible effort de clarté et de simplicité, certains chapitres [...] resteront impénétrables au lecteur moyen effrayé par l'aridité des chiffres ». Puis, il tire une dernière salve le 26 mai 1972, encore et toujours en première page, en se questionnant : « L'indifférence l'emportera-t-elle ? » Deux jours auparavant, dans une longue « Tribune libre » publiée par *Le Nouvelliste*, l'Association pour le maintien de la commune de Granges sort un ultime argument. Elle porte à la connaissance des lecteurs une lettre du président de Granges, Maurice Bagnoud, alors en soins à l'Hôpital Beau-Séjour de Genève. Qui adopte une position pour le moins équivoque. « Contrairement à ce que beaucoup de gens pensent dans la commune, la signature apposée de ma part au bas de l'avant-propos de la plaquette ne comporte aucun engagement de ma part ; il ne s'agit en au-

# LES EXPERTS ONT PRÉSENTÉ LEUR RAPPORT

## Faites pencher la balance !

Mettant à profit une conférence de presse qui a eu lieu hier à l'Hôtel de Ville, Sierre et Granges ont présenté à la presse la plaquette concernant le projet de fusion entre les deux communes. Dans leur avant-propos, les deux présidents, MM. Pierre de Chastonay et M. Bagnoud, avouaient leur intention de répondre aux vœux du public, en l'informant abondamment sur la question. « On ne saurait nier, affirment-ils, que les éléments d'un projet de fusion de communes doivent être largement diffusés dans l'opinion publique. » Aussi avaient-ils nommé, voici quelques mois, une commission d'experts chargés de dresser un inventaire des diverses données intéressant une éventuelle fusion.

Comme elle le dit elle-même, la commission d'experts a présenté « un catalogue des problèmes soulevés ainsi qu'une documentation suffisamment riche pour permettre une discussion objective (le mot est décidément à la mode) et ouverte ». La brochure rappelle les destins associés des deux localités, fait l'inventaire des territoires communaux, des populations respectives puis tire le portrait des deux communes. Le plus important réside bien sûr dans les conclusions de ce rapport où l'on parle des avantages et inconvénients d'une fusion.

**A l'étroit**

Pour Sierre par exemple, on admet que le principal avantage résiderait dans les terrains de Granges. La ville de Sierre est en effet à l'étroit sur son territoire communal et connaît quelques difficultés pour étendre ses zones d'habitation. Granges lui offrirait donc de nouvelles possibilités d'expansion. Par contre, les frais d'infrastructure décou-

lant d'une fusion, alourdirait le budget sierrois, car la commune voisine est nettement moins équipée. Autre objection soulevée par les enquêteurs : Sierre n'arrive pas à s'équiper adéquatement ; comment pourrait-elle encore équiper Granges ?

**Sang neuf**

Granges éprouvant quelque peine à se développer harmonieusement, on estime que cette fusion serait susceptible de lui apporter un sang neuf. Ses terrains, qu'ils soient industriels ou touris-



tiques seraient mis en valeur, le coefficient d'impôts baisserait. La commune bénéficierait de meilleurs services techniques et administratifs.

Mais, car il y a un mais, Granges risque de devenir la zone industrielle de Sierre, et de perdre peu à peu son identité politique, la localité s'anéantissant au contact de sa voisine.

C'est une crainte qui s'exprime souvent dans les différents chapitres de cette brochure. On admet volontiers que Granges a peut-être un avantage à tirer de cette fusion, sur le plan administratif et technique en particulier, mais on relève qu'elle pourrait perdre sa personnalité. Qui fait la meilleure affaire ? Quelle commune a le plus besoin de l'autre ? Les experts ne répondent pas à

ces questions. Ce n'était d'ailleurs pas leur rôle.

**Généreusement**

Mais on a l'impression en consultant leur rapport que Granges est le parent pauvre à qui l'on offre généreusement une fusion. Avantages, inconvénients : la balance penche du côté des premiers. Le tort que pourrait subir Granges est plus moral qu'économique. Du moins le rapport des experts le laisse-t-il supposer.

La commune de Sierre, elle, a un besoin vital d'espace. Granges en possède à revendre. Les sacrifices consentis au départ pourraient se transformer à long terme en investissement productifs.

Faites pencher la balance. C'était un jeu de la Radio romande, que les citoyens des deux communes vont bientôt reprendre à leur compte. Pour le meilleur et pour le pire comme on dit en ces circonstances.

Dominique Traversini

## PROJET DE LOI UN CHOIX

La Jeunesse radicale valaisanne organise dimanche 30 avril son 8e cours de cadres. Au programme : L'analyse du projet de loi des fusions, approuvé par le Grand Conseil à une forte majorité, et soumis à la votation populaire le 7 juin prochain.

Sujet complexe et technique, qu'il faudra cerner sous divers aspects, avec honnêteté et rigueur intellectuelles. Une approche « logique » déconcertera sans doute beaucoup de « militants » soucieux de « doctrine » ou de « programme ». L'idéologie n'a pas de place dans l'examen méthodique des avantages et

// Le Confédéré - 21 avril 1972 Plus sceptique sur la brochure.

cun cas d'une affirmation positive en faveur de la fusion. Je formule les soins les plus ardents pour que tous les citoyennes et citoyens de la commune donnent la preuve, par leur vote, de tout l'attachement qu'ils portent à leur commune. Que vive notre chère commune et qu'elle soit dans l'avenir administrée dans son autonomie, dans la paix et la prospérité. » La riposte, si c'en est une, tombe le 26 mai 1972 : le *Journal de Sierre* et *Le Nouvelliste* dédient une grande partie de leurs premières pages au « Oui » à la fusion, reprenant un texte de Pierre de Chastonay, signé « Au nom du Conseil communal de Sierre ». Dans les annales de la presse valaisanne, il était plutôt rare que ces deux médias fassent converger leurs opinions...



// Pierre de Chastonay lors de son élection à la présidence de Sierre, en février 1971. Il succède à Maurice Salzmann, décédé en décembre 1970, qui avait initié la fusion.

PENDANT

# La fusion Sierre-Granges

**Les étapes clés du rapprochement, entre la valse des bourgeoisies et celles des communes.**

## 1970

**Maurice Salzmann**, président de la Municipalité de Sierre, **approche le Conseil communal de Granges**. M. Salzmann décède durant l'hiver, Pierre de Chastonay le remplace en février 1971.

## Juillet 1971

Armand de Chastonay, président de la Bourgeoisie de Sierre, prend contact avec Raymond Roh, président de la Bourgeoisie de Granges. **Création d'une commission d'étude** avec trois membres de chaque bourgeoisie.

## 6 février 1972

**Assemblée de la Bourgeoisie de Granges.** Maurice Romailier indique qu'un comité pour le maintien de la commune de Granges a été formé pour en défendre les intérêts. Bruno Arbella milite pour une bourgeoisie « libre et indépendante ». Il est plus qu'écouté : **la fusion est balayée**. La question des bourgeois de Noës, qui fait alors partie de Granges, est soulevée. Par 22 voix contre 17, il est demandé de stopper les travaux de la commission.

## 29 mai 1972

**Les communes de Sierre et Granges soumettent au Grand Conseil leur fusion.**

## 23 avril 1971

**Pierre de Chastonay**, président de la Ville de Sierre, lors d'une séance du Conseil bourgeoisial de Sierre « **prie les responsables de la Bourgeoisie de penser à la fusion** [...] car dans ce domaine, la collaboration est indispensable ».

## 24 janvier 1972

Remise à Raymond Roh d'une pétition avec 103 signatures des **bourgeois et bourgeoises de Granges inquiets** par cette démarche.

## 19 mai 1972

**Assemblée de la Bourgeoisie de Sierre** à la grande salle de l'Hôtel de Ville. Elle est informée des résultats sur Granges. **Le président Armand de Chastonay affirme que les bourgeoisies doivent** « **évoluer** et ne pas adopter une attitude négative qui finalement se retournerait contre elles et risquerait de provoquer leur disparition ».



## 26, 27 et 28 mai 1972

**Votations consultatives** sur le projet de fusion.  
310 bourgeois votent à Sierre (46% des électeurs). 158 l'approuvent, 149 la rejettent et 3 bulletins restent blancs.

184 bourgeois s'expriment à Granges (86%).  
49 l'acceptent, 135 l'écartent.

Par contre, un oui plutôt massif (62,2% à Sierre, 63,5% à Granges) sort des urnes du côté citoyen.

## 22 juin 1972

La session prorogée du **Grand Conseil approuve la fusion** Sierre-Granges par 79 voix contre 4.

Le député Arbella tente un baroud d'honneur. Il estime que « Granges pourrait très bien vivre sans Noës et qu'il fallait fusionner Noës et Sierre et non Granges et Sierre ». Il n'est pas entendu. « Le décret est accepté dans son ensemble et l'urgence ayant été demandée, on entame immédiatement les seconds débats. Sans opposition, **le décret est donc voté et ainsi est née la grande commune de Sierre** » (*Le Nouvelliste*, 23 juin 1972, p.9)

## 2 octobre 1972

**Séance où le président de la Bourgeoisie de Sierre, Armand de Chastonay souhaite la « cordiale » bienvenue aux conseillers de Granges.**

## 10 janvier 1973

Entrée en fonction du nouveau Conseil avec deux membres issus de Granges : Raymond Roh et Marcel Barmaz.

## 30 mai 1972

Le chef du service du contentieux du Département de l'Intérieur demande aux bourgeoisies de Sierre et Granges de se déterminer. A la lecture des réponses, qui parlent du recours de la Bourgeoisie de Brigue au Tribunal fédéral, qui est entré en matière, il comprend qu'elles n'envisagent pas de collaborer...

## 1<sup>er</sup> octobre 1972

Le décret du Grand Conseil entre en vigueur, **les deux bourgeoisies n'ont pas le choix de fusionner**. Le nouveau Conseil bourgeoisial doit mélanger les deux entités.

## Décembre 1972

**Elections du Conseil bourgeoisial, de la présidence et de la vice-présidence** afin de défendre les intérêts de la Bourgeoisie du Grand Sierre.

PENDANT

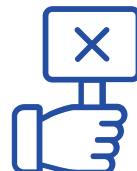
# La fusion Sierre-Granges

## En chiffres



### 700 votants

« Politiquement c'est un projet de suicide : 700 votants devant 7000 Sierrois. 10 contre 1. » C'est ce que redoute le Comité pour le maintien de la Commune de Granges sur un papillon distribué dans la commune. « Sauvegardons notre honneur, notre liberté, notre indépendance, héritage précieux, nos enfants et nos petits-enfants nous réclameront des comptes. NON à l'humiliation et la mise sous tutelle. » Le document sort des rotatives de l'Imprimerie Schmid SA à Sion. **En réalité, en 1972, il y a 6244 Sierrois susceptibles de voter et 733 personnes du côté de Granges.**



### 128 non

... sur 138 votants présents. C'est un refus catégorique le 6 février 1972 de la fusion par la Bourgeoisie de Granges. Seuls 4 l'approuvent, 5 bulletins sont blancs et un dernier est nul.



### 63,5 % de oui

... de la part des citoyens de **Granges**. Fusion acceptée comme à Sierre, dont les citoyens se rendaient aux urnes séparément, avec 62,2%. « Si les résultats des votations atteignaient 60% de oui, on faisait la fusion », témoigne Pierre de Chastonay, président de Sierre en 1972.



### 80 %

... de participation à **Granges** lors des votations des 27, 28 et 29 mai 1972. 587 citoyens s'étaient déplacés aux urnes contre 2373 à Sierre, soit un très petit 38% de participation.

## Die Fusion in Zahlen

In den 1970er-Jahren schrieb das Gesetz bei der Fusion von Gemeinden auch die Fusion der Burgergemeinden vor.

In Granges stimmten die Bürger kategorisch gegen diese Fusion: 128 Neinstimmen gegenüber 4 Jastimmen. Die Einwohner der Gemeinde stimmten hingegen mit einer Beteiligung von 80% und einem Ja-Anteil von 63,5% der Fusion zu.

In Siders begaben sich am 27., 28. und 29. Mai 1972 nur wenige Einwohner an die Urnen. Mit einer Stimmbeteiligung von lediglich 38% stimmten sie der Fusion allerdings mit einem Ja-Anteil von 62,2% zu. « Wenn die Ergebnisse der Abstimmungen über 60% lagen, kam eine Fusion zustande », berichtet der damalige Präsident von Siders, Pierre de Chastonay.



# Les irréductibles

## Granges insoumise?



GRANGES. — Si les PTT sont les champions de la normalisation, dans leur format, dans leur réglementation, l'appellation de « Granges p. Sion » qui figure sur la porte d'entrée de la poste de Granges reste toujours inchangée, en dépit d'une fusion, maintenant acquise. Puis à 50 m de la poste, après le passage des CFF, nous voici à « Granges-Lens ». En lisant les horaires

de la course postale, c'est « Granges-Village » qui s'inscrit en toutes lettres. Décidément, Granges est tout sauf... sierroise. Peut-être verrons-nous un jour « Bramois p. Sierre », par opposition à « Granges p. Sion » !

Notre photo : la poste de Granges avec l'une des trois inscriptions données à « Granges ».

> Après 1972, quelques petits signes montrent que les administrations (PTT et CFF) s'adaptent lentement aux décisions des citoyens. Pour preuve, cet article du 30 juillet 1976 dans *Le Nouvelliste* (le 8 février 1974, le lièvre avait déjà été soulevé dans le *Journal de Sierre*).

## Le Mouvement Autonomiste Grangeard en colère

**Granges (st)** — Un Mouvement Autonomiste Grangeard? Ça n'a rien d'un « gag » de carnaval même si le(s) contestataire(s) ont oublié...de signer leur pamphlet. Dans une missive adressée à notre rédaction, le MAG (mouvement autonomiste grangeard), qui affiche comme signe distinctif un poing tendu et serré...,manifeste sa colère et bat le rappel des troupes.

Après avoir affirmé: «qu'ils ont été trop loin», le MAG proclame: «Vous n'êtes plus rien! Vous êtes ignorés, noyés dans l'indifférence sierroise. Vous êtes politiquement sinistrés, écrasés, morts...» S'adressant assurément aux responsables des mouvements politiques: «Voyez comme ils vous traitent, quatre listes: aucun Grangeard, aucune Grangearde. Vous n'existez plus. Vous êtes méprisés. Les Sierrois n'ont que faire de vous! Ils ont vos terres. Ils vous méprisent. Pour eux vous n'êtes que des rastas, des parias, des exclus.»

### Amis de la Patrie

Visiblement courroucé, le MAG propose ses remèdes: «Avant de disparaître, séparons-nous, et vite!. Concrètement le groupuscule «révolutionnaire», demande aux citoyennes et citoyens de Granges de manifester leur colère en déposant un bulletin blanc dans l'urne. Et de lancer un ultime SOS: «Adhérez au MAG. C'est une question de survie!» Ndlr: Faut-il en rire ou... Ce n'est pas en boycottant un scrutin que l'on amènera davantage d'eau au moulin grangeard. Depuis la fusion, Granges a proposé par qua-

tre fois une candidature au Conseil Communal. Le démocrate-chrétien Bertrand Favre a été élu et réélu. Les autres, inscrits sur la liste du parti radical n'ont pas passé la rampe. Je ne suis pas sûr que tous ces candidats aient obtenu le soutien électoral de tous les «vrais Grangeards»...

Si Granges a droit à son conseiller, pourquoi pas Glarey, Muraz et j'en passe, des quartiers qui souvent comptent davantage de votants que le village de Granges. Lors du mariage avec Sierre, Granges savait que le couple ne vivrait pas une lune de miel éternelle. Rien de très bizarre en fait.

Grâce au Conseil général, les sympathisants du MAG pourront biffer les affreux Sierrois et marquer au feutre de couleur la présence de sept des leurs sur les diverses listes. J'oubliais, tous ne sont pas de pure-race... il y a même des citadins déguisés en campagnard, vous vous rendez compte! Soyons sérieux Messieurs, dames...

Allez voter et en masse. Rien que pour savoir à qui vous pourrez adresser démocratiquement vos insatisfactions durant la prochaine législature. Et n'oubliez pas de signer la prochaine fois, t'est tellement plus sympa.

Le 2 décembre 1988, nous sommes en pleine campagne des élections communales. Sur les listes électorales, pas un seul citoyen de Granges. L'éphémère Mouvement autonomiste grangeard (le MAG) envoie un pamphlet anonyme au *Journal de Sierre*.

<



AVANT ET MAINTENANT



## Gare à la mobilité !

**La circulation par trains ou voitures reste un problème à Granges, et qui ne date pas d'hier. Tout un quartier a d'ailleurs été remodelé.**

En janvier 1981, les CFF annoncent leur volonté de ne plus desservir les gares de Noës, Granges et Saint-Léonard. La fermeture définitive à Granges tombe le 26 septembre 1982.

A cette date, les bâtiments Vuistiner garage et Tosi ont déjà été démolis. Celui d'Alphonse Bagnoud, qui possédait la plus « ancienne entreprise de transports de la région », tombe cet automne-là sous les assauts des pelleteuses. Qui gardent le meilleur pour la fin : l'Hôtel de la Gare.

Ce magnifique bâtiment avait été construit dès 1898 et inauguré le 1<sup>er</sup> janvier 1900. Son initiateur, Jean-Louis Romailier, avait bâti dans le durable : des murs d'1,05 m à la base, des bois séchés et consolidés dans l'eau d'une mare. Durs comme du béton au final, impossible d'y planter un clou. L'hôtel bénéficie alors d'un café-restaurant, d'une cave et de onze chambres. Dans l'une d'entre elles, l'écrivain

*// Si vous voulez savoir à quoi ressemblait Jean-Louis Romailier, repérez sur la photo, à gauche, le monsieur avec une brante et une casquette.*

Louis-Ferdinand Ramuz aurait écrit *La Séparation des races*. L'établissement proposait une cure aux asperges réputée. Le dynamisme de l'endroit entraîne une activité soutenue.

## Un grand danger : le passage à niveau de Granges

**GRANGES** — Le passage à niveau à la gare de Granges est connu de tous les usagers de la route. La circulation sur la route cantonale devient toujours plus dense. Très souvent elle est gênée par des véhicules qui attendent d'un côté de la chaussée comme de l'autre avant que les barrières se lèvent pour pouvoir traverser les voies.

Un second problème se pose aux automobilistes venant de Granges. Ils doivent respecter le « stop » installé peu après la barrière. Cet arrêt crée maintes fois de longues attentes avant de pouvoir emprunter l'artère principale. Cette situation provoque la formation d'une colonne de véhicules qui s'étend bien souvent bien au-delà du passage à niveau. Des voitures risquent d'être enfermées entre les barrières lorsque celles-ci doivent être abaissées. Il y a quelques jours, il y régnait un véritable désordre encore accentué par l'indisci-

pline manifeste de certains automobilistes impatientes. L'un d'eux n'hésita pas à insulter un conducteur sans aucun motif valable. Là encore Dame Chance était au rendez-vous. Faute de quoi, on aurait pu déplorer une véritable catastrophe.

Pour prévenir d'éventuels accidents et en attendant la réalisation du projet déposé, nous nous permettons de suggérer la solution provisoire suivante : des signaux lumineux devant être fixés des deux côtés de la route cantonale 100 mètres avant cette croisée ; un même signal pourrait être aussi installé à l'entrée du pont, côté Granges. Tous ces signaux fonctionnant conjointement avec la fermeture et l'ouverture des barrières, nous avons la certitude que cette innovation aurait pour effet de régulariser cette désagréable situation.

Nous serions très heureux de connaître le point de vue des responsables de la circulation et des habitués de cette route.



*// Nouvelliste du Rhône - 22 juin 1965.*

En 1975, l'Etat du Valais rachète le tout à Robert Sartoretti, petit-fils de Jean-Louis Romailier. Il souhaite agrandir la route cantonale et supprimer le passage à niveau. L'étroitesse de l'un et la dangerosité avérée de l'autre nécessitent des réaménagements. En effet, les voitures y circulent mal. Dans un premier temps, l'hôtel était intégré à la construction du viaduc. Mais, finalement, l'Hôtel de la Gare, dont le café ferme le 30 mars 1985, disparaît de la géographie grand-garde au printemps 1986.



## « Notre bourgeoisie a connu un essor considérable »

**Le Grangeard Cédric Pugin préside depuis 2017 la Bourgeoisie de Sierre. Une fonction qu'il adore par la variété des rencontres et des projets portés. Rencontre.**

Pugin, un nom fribourgeois et un père qui s'installe à Granges pour se marier avec une Constantin en 1972! Cédric vient au monde un 28 mai 1974. « Exactement le jour des votations sur la fusion... mais deux ans plus tard! », s'amuse-t-il. Aujourd'hui, le président de la Bourgeoisie de Sierre vit donc à Granges, où il s'est définitivement installé en 2004. Les débats, les querelles ou les inquiétudes autour de la fusion, il se les rappelle par les souvenirs des autres. « La famille d'un conseiller communal de Granges, qui était pour le oui, m'a confié que certains avaient menacé de dynamiter sa maison si cela passait! » Aux mots dans le vide, Cédric Pugin préfère la réalité des actes. « Il faut regarder ce qui a été fait en cinquante ans et qui aurait été impossible uniquement avec les finances de la Commune de Granges. Notre bourgeoisie a connu un essor considérable, elle est devenue l'une des plus actives du canton. »

### Un choc, quand même...

Cédric Pugin entre au conseil bourgeoisial en 2009, assure la vice-présidence dès 2013 et devient président en 2017. Il était préparé à l'ampleur de la tâche, mais cela sera quand même un choc! « Bernard Theler, mon prédécesseur, était à la retraite et dédiait à cette fonction 3 ou 4 heures par jour, ce qui m'était impossible. Nous avons engagé une chancelière, Nathalie Perren, qui n'a pas pu entrer en fonction avant juin. Les premiers mois ont été lourds avec des journées de 12 heures entre la banque et la bourgeoisie. » Aujourd'hui, les marques sont trouvées. « J'ai stabilisé autour des 400 heures par an. C'est un travail que je trouve très enrichissant par la variété des rencontres. Vous croisez des notaires comme des paysans. Cela permet, avec le soutien du Conseil et l'approbation des assemblées primaires, de porter des projets très intéressants. Nous pouvons investir sur le long terme sans avoir des actionnaires à rétribuer. Racheter et rénover l'Hôtel de la Poste pour 5 millions, cela préserve le patrimoine mais aurait été impossible dans le secteur privé. » Sur Granges, il y a eu évidemment une nouvelle jeunesse pour la Maison bourgeoise. « Et il y a aussi eu, en 2016, un nouveau vestiaire et un club-house, soutenus par la Commune,

**« C'est un travail que je trouve très enrichissant par la variété des rencontres. Vous croisez des notaires comme des paysans. »**



// Cédric Pugin, président de la Bourgeoisie de Sierre.

pour le tennis. » Si certains projets ont été enterrés par la Lex Weber, Cédric Pugin observe que, sur des terrains privés, trois immeubles et une vingtaine de maisons vont pousser dans un futur proche.

### Unique au monde

Le président se réjouit du golf que la bourgeoisie loue en droit de superficie. « Une belle réalisation. Vous vous rendez compte que vous pouvez skier à la Plaine Morte le matin et faire du golf en plaine, à Granges, l'après-midi? Il n'existe pas beaucoup d'endroits au monde où cela est possible. » Comme beaucoup, il pointe une mobilité douce qui n'est pas valorisée. « Sans voiture, à Granges, il est difficile de s'en sortir. Avec notre forte densification, le besoin en véhicules risque de s'accroître. Qui sait? Dans cinquante ans, ce seront des navettes autonomes qui régleront peut-être ce problème... » sourit-il. Pas de doute, cet ancien entraîneur de foot aime quand les buts sont atteints. Via l'Association Saint-Etienne et la Fondation du Vieux Granges, il pointe des résultats atteints, un patrimoine et une identité conservés. « L'important, ce sont les racines! » Le reste est une pure étiquette administrative...

AVANT ET MAINTENANT

# Les mues de la Maison bourgeoise

Un bâtiment qui n'a cessé de se transformer jusqu'en 1988.

Les premières traces écrites concernant la Maison bourgeoise remonteraient à 1614. Ensuite, on sait qu'elle a subi des transformations vers 1840. Le registre foncier la recense en 1906. Elle représente un véritable cou-teau suisse multi-usages pour la collectivité. Aux utilités bourgeoises s'ajoutent les fonctions de salles : de gym, de théâtre, de cinéma, de classe (jusqu'en 1962) avec même un petit appartement pour le professeur dans les années 1940. Une vaste grange-écurie, collée à l'établissement, abrite « le bétail du curé ». Elle montre de sérieux signes de délabrement dès les années 1960. « Ses vieux murs fatigués menaçaient de s'écrou-

ler sur la route », écrit le *Journal de Sierre* le 28 octobre 1988. En 1973, juste après la fusion, on réaménage d'emblée le carnotzet, tout en sachant que la toiture, les fenêtres et les façades demandent une profonde cure de jouvence, qui commence dans les faits vers 1983, lorsque la Bourgeoisie de Sierre acquiert la grange-écurie. Ensuite, la Commune de Sierre « céda gratuitement à la bourgeoisie le rural nord. La bourgeoisie s'engagea en contrepartie à le réno-



// La Maison bourgeoise, l'exemple type d'une réalisation « après fusion » : le patrimoine de Granges et les compétences d'un architecte sierrois financés par la bourgeoisie.

ver à ses frais et à affecter les locaux aux besoins de la collectivité publique sierroise ».

Elle a lancé dans la foulée un concours d'architecture, remporté en avril 1984 par Michel (« Mico ») Zufferey. Les travaux commencent le 6 avril 1987 et se terminent le 30 septembre 1988. Ils laissent une ardoise de 1,7 million car il a fallu « prendre des mesures de sécurité pour soutenir la colline ». Les plans de Michel Zufferey exploitent le moindre centimètre des 2700 m<sup>3</sup> répartis sur une surface pour le moins étroite. L'ancienne grange-écurie devient un bâtiment à trois niveaux. Les lieux de réunion, de spectacle ou de répétitions (notamment pour la fanfare « La Stéphania ») y foisonnent.

## BOURGEOISIE Concours d'architecture



GRANGES (a). – La Bourgeoisie de Sierre organise un concours d'architecture, pour transformer et aménager la maison bourgeoise de Granges. Ce concours qui est ouvert à tous les architectes indépendants établis sur la commune de Sierre porte sur un rural dont la Bourgeoisie vient de faire l'acquisition. Appartenant à la Commune de Sierre, la construction jouxtait l'actuelle maison bourgeoise. Ce bâtiment supplémentaire permettra l'aménagement d'une grande salle et de diverses annexes, bureaux et dépendances, notamment pour abriter les recherches effectuées actuellement sur les châteaux de Granges.

// Le Nouvelliste - 1<sup>er</sup> décembre 1983.

Décédé en août 1988 durant Sierre-Zinal, l'architecte n'assiste malheureusement pas à l'inauguration du 22 octobre. « Mais sa signature restera pendant des générations », commente toujours le *Journal de Sierre* le 28 octobre 1988.

## Die Umgestaltungen des Bürgerhauses

Die ersten schriftlichen Aufzeichnungen über das Bürgerhaus sollen (spätestens) aus dem Jahr 1614 stammen. Gegen 1840 fanden Umbauarbeiten statt. Im Grundbuch wurde es im Jahr 1906 verzeichnet. Für die Gemeinschaft stellte es eine Art multifunktionelles Schweizer Messer dar.

Zusätzlich zum Zweck, den es für die Bürgergemeinde erfüllte, wurde es als Saal genutzt: Turnsaal, Theatersaal, Kinosaal, Klassenzimmer (bis 1962). In den 1960er-Jahren zeigten sich deutliche Zerfallserscheinungen. Dach, Fenster und Fassaden benötigten eine tiefgreifende Verjüngungskur. Die Renovation erfolgte im Jahr 1988.





## Entretien le « dynamisme positif »

**Lionel Zufferey assume la présidence de l'Association Saint-Etienne depuis peu. Cet actif trentenaire (35 ans pour être précis) contribue à la vie d'une communauté grangearde très active.**

Que fait-il à Granges, lui, Lionel Zufferey, digne ressortissant de Veyras? Et pourquoi se retrouve-t-il à la présidence de l'Association Saint-Etienne, celle qui représente les intérêts de la communauté auprès des autorités sierroises?

Que de questions auxquelles le concerné répond d'abord dans un bel éclat de rire. « Je me suis marié avec une Grangearde et cela faisait partie du contrat que nous habitions dans son village! J'y suis donc depuis 2013. A Veyras, j'étais très actif dans un groupe scout. Il m'est apparu logique que je m'implique ici. »

### L'association agit comme une société de développement

Juste avant l'interview, Lionel Zufferey règle, dans le seul café du village, des détails d'organisation d'un marché de Noël. Au sein du comité de l'Association Saint-Etienne depuis 2019, il la préside depuis peu mais en connaît bien l'histoire, qui commence aux alentours de 1974. « Au début, il y avait la peur que Granges ne soit pas entendue. L'association était là pour défendre des intérêts auprès des services communaux sierrois. Et, puis, avec les années, ce souci s'est estompé. »

Il entre dans l'association lorsque débute la pandémie et que tout tourne au ralenti, ce qui ne freine en rien sa motivation. « L'association agit plus, à présent, comme une société de développement. Elle propose ou chapeaute des événements qui sont portés par

des sous-commissions indépendantes. Tout cela a été initié par l'ancien président, Julien Constantin, et ce dynamisme positif fonctionne très bien. »

### Un serpent de mer : la gare de Granges

Sur le serpent de mer qui revient parfois dans les médias, Lionel Zufferey a une opinion très pragmatique. « Oui, cela serait top d'avoir à nouveau une gare. Mais on voit que c'est un dossier où les administrations, les CFF ou RegionAlps se renvoient la balle pour ne pas devoir investir. D'un autre côté, en dehors des heures de pointe, avec les écoles, on peut aussi voir que les bus circulent souvent à vide. »

A une thématique qui pourrait prendre une ou des décennies pour se trouver une solution, Lionel Zufferey préfère l'efficacité du présent. La Saint-Etienne se montre redoutable quand il s'agit d'être active dans des projets qui concernent le quotidien. « Vers l'école, nous avons pu faire rallonger d'un mètre une barrière. Cela empêche les enfants qui jouent de se retrouver sur la

route. Ce qui permet d'éviter des accidents », commente Lionel Zufferey, qui, par ailleurs, travaille à la police cantonale. De Granges, il apprécie le « cadre de vie ». « J'ai du plaisir à apporter quelque chose avec les autres

membres du comité, et j'ai accepté la présidence par amour pour la vie en société et l'envie de faire perdurer les traditions. » Un message? « Oui, nous n'avons qu'une seule femme au sein de notre comité, cela serait bien que d'autres nous rejoignent. » Un projet? « Cette année a permis la reprise de nos traditionnels événements auxquels les Grangeards sont attachés. Pour l'avenir, nous allons bientôt fêter nos cinquante ans et nous comptons bien marquer le coup. »

*« J'ai accepté la présidence par amour pour la vie en société et l'envie de faire perdurer des traditions »*

AVANT ET MAINTENANT

# Les racines des incontournables de Granges

**En 2023, parc d'attractions, réserve naturelle, plâtrière ou golf font partie du paysage quotidien. Ces lieux ont pourtant des antécédents des plus surprenants.**

## Des Polonais, du plastique et des attractions



// Polonais du camp de Granges.

19 juin 1940, le 45<sup>e</sup> corps d'armée française du général Daille, mis en déroute par les Allemands, se réfugie en Suisse. Dans ses effectifs, 12'000 Polonais appartenant à la 2<sup>e</sup> division d'infanterie. Ces militaires se retrouvent internés dans le « secteur d'Aigle », à savoir Vionnaz, Illarsaz, Saillon, Montana et bien sûr Granges. Là, ils logent dans une dizaine de baraquements et mettent leurs bras à disposition de la Suisse. Ils défrichent une surface qui part de la gare de Granges jusqu'à Pouta Fontana. « Ils savaient tout faire, dira à leur sujet le chef du camp, Antoine Vannay. Ils rentraient du travail blancs de poussière. Mais à l'heure de la sortie, ils étaient tirés à quatre épingles : cravate repassée, pli du pantalon impeccable. C'était leur façon de garder la tête haute. » Les Polonais de Granges allaient à la messe et ne ménageaient pas leur voix pour chanter les cantiques. La vierge noire miraculeuse Czestochova, que l'on peut toujours voir à l'entrée de l'église, porte la date du 3 mai 1943, qui serait celle de leur départ vers la Suisse allemande.

Depuis, les lieux de leur ancien camp ont accueilli l'entreprise Technoplast, qui fabriquait force emballages en plastique et des caisses à vendanges. Et surtout, dès juillet 1984, le parc d'attractions Babyland, devenu Happyland en 1991, suite à un sondage auprès des usagers.



// Happyland.

## Il y a 50 ans, les castors fusionnaient aussi



La réserve naturelle de Pouta Fontana s'étend sur 32 hectares et forme la plus grande zone humide du Valais. Elle représente un témoignage de ce qu'était en partie la plaine du Rhône en

des temps reculés. Selon les années, les études et les recensions, le nombre d'espèces végétales ou migratrices varient. On parle de 187 oiseaux qui effectuent une halte dans le secteur. Voici cinquante ans, le castor, immanquablement qualifié de « discret » par les spécialistes, a été réintroduit à Pouta Fontana. La grenouille rieuse y aurait aussi pris le pas sur les autres espèces d'amphibiens.



Pouta Fontana a gagné son statut de réserve naturelle le 9 juin 1959. Elle a failli ne plus exister en l'état, car des projets d'« assainissement » avaient été envisagés en 1939 puis 1944. Dans un passé récent, les lieux ont connu l'assaut des flammes. En 1992, le 22 avril, un incendie en ravage la moitié. Ce qui n'était, de loin, pas une première. Pouta Fontana avait aussi été mise sur le gril en 1967, 1969, 1974 et 1976.

## Toujours se battre pour le plâtre

Le site notrehistoire.ch entame la saga du plâtre à Granges dès 1896 avec une petite entreprise nommée « Le Foulon » et qui appartient à l'entrepreneur Tamini. On déniche des traces antérieures, en 1863 et 1880, sur le plâtre et la commune.



// Ancienne fabrique de plâtre peu avant démolition.



La Bourgeoisie de Granges mettra en location, pour le terme de plusieurs années, une carrière de plâtre très abondante (plâtre blanc et gris), ainsi qu'une carrière de pierres, le tout sis aux Plâtrières, rière Granges, près du Pont, longeant la voie en construction.  
 L'enchère aura lieu à Granges le 8 février prochain, à 2 heures et demie de l'après-midi, à la maison bourgeoise.  
 On peut prendre connaissance du cahier des charges à Granges chez le soussigné. — Granges, le 12 janvier 1863.  
 Modeste Germanier, président.

// Gazette du Valais – 18 janvier 1863.

En 1924, une nouvelle fabrique se bâtit près de l'Hôtel de la Gare. Certains ouvriers logent dans les dépendances de l'établissement. En 1937, de nouveaux propriétaires tessinois modernisent les lieux, qui sont repris en 1943 par Gyps Union. Puis, en 1962, naissance de La Plâtrière, présentée comme «la fabrique la plus moderne d'Europe» (*Feuille d'avis du Valais*, 29 octobre 1963) et dont le produit-phare est le fameux «carreau Alba». La zone où s'érige cette structure s'appelle «Mangold», du nom d'une famille haut-valaisanne qui y avait jadis une ferme.



// « Une vue de la nouvelle usine La Plâtrière SA » – 1963.

En 1998, Rigips SA rachète l'affaire et ne tarde pas à être dans le giron du groupe Saint-Gobain. A la production classique se greffe, en 2011, un centre de recyclage de plâtre collecté dans toute la Suisse. Les 70'000 m<sup>2</sup> dont dispose «La Plâtrière» appartiennent à la Bourgeoisie de Sierre, qui en reste le propriétaire foncier.



// La Plâtrière et le centre de recyclage.

### Un golf longtemps sur la brèche

Le projet d'un golf de plaine situé à Granges: l'idée alimente les débats juste après la fusion. A la fin des années 1970, un premier projet capote sous la pression des agriculteurs. Ce qui ne met, de loin, pas fin à cette idée. En avril 1985 s'ouvre à Granges un «Driving Range», qui sert à se faire la main et à s'exercer. Les choses deviennent sérieuses au printemps 1987 avec les 18,5 hectares qui appartiennent à la Bourgeoisie de Sierre et qui sont classés «zone de loisirs».



Les voyants passent au vert en février 1989 et les travaux d'aménagement débutent au printemps 1992. Ils vont coûter 5,5 millions, club-house y compris. Mais il a fallu négocier. Une convention signée avec le WWF lève les oppositions. Elle prévoit la création d'un biotope pour «y déplacer des orchidées sauvages» et exige, dans le reboisement, la plantation de 7200 arbres issus de 35 espèces différentes. Le 13 août 1994, lors de son inauguration, le Golf de la Brèche et ses neuf trous comptent déjà 400 membres. Avant celui de Sion, il devient le premier golf du genre en Valais. La Bourgeoisie de Sierre a cédé le droit de superficie à une SA, et ce, pour cinquante ans. Des espoirs étaient placés pour un dix-huit trous en l'an 2000. Ce qui sera chose faite... le 29 mai 2010. L'article du *Nouvelliste* rapporte les propos de François Mathis, maître de cérémonie, qui a calculé «2074 jours de négociations – presque six ans – pour obtenir l'autorisation et 328 jours pour les travaux». Qui aboutissent à ce qui est devenu aujourd'hui le Golf Club de Sierre...





AVANT ET MAINTENANT



## Des mots et des notes qui fusionnent

**Le dimanche 16 octobre 2022, la Ville de Sierre, la Bourgeoisie et Sierre Tourisme ont invité toute la population à une fête marquant les 50 ans de la fusion. L'occasion de bien des conversations.**

D'emblée, le souvenir fuse: «J'étais apprenti, en 1972. A midi, quand j'allais manger dans les bistros sierrois, tout le monde ne parlait que de ça : la fusion, la fusion, la fusion.» Parmi les personnes présentes ce dimanche 16 octobre, il y a encore certains acteurs de la fusion, comme Gilbert Berthod, alors conseiller communal sierrois. «C'était le président d'alors, Maurice Salzmann, qui avait tout initié. Mais il est décédé en décembre 1970. J'ai par ailleurs hérité de ses dicastères, la police et les écoles. Je me rappelle que nous avons mandaté chacun des trois partis pour aller discuter avec Granges.» Gilbert Berthod sourit quand on évoque les arguments des opposants de l'époque: «Prenez Noës et laissez-nous rester indépendant... C'était impossible parce qu'on ne pouvait pas diviser une commune.»



// *Jouer quoi qu'il advienne.*

D'autres, habitant alors justement à Noës, sortent de leurs mémoires l'école libre. Elle y avait été créée parce que les parents ne voulaient pas envoyer leurs enfants à Granges. Et ils confirment qu'au moment des votes, fin mai 1972, ce sont bien «les Anniviards de Noës» qui ont fait pencher la balance en faveur du «oui». Et on discute, dans la file qui conduit vers un choix de raclettes, de la mobilité pas si douce de Granges. «Le projet d'un téléphérique qui monte de Granges à Lens pourrait peut-être faire rouvrir la gare...» Comme les CFF se montrent peu enclins à reconsidérer Granges comme une station où l'on s'arrête, quelqu'un propose: «Les opposants climatiques, ils n'ont qu'à aller se coller les mains sur les rails...» Et, entre ces propos, la musique. Lors de la cérémonie officielle où les fanfares de Sierre, Granges et Noës ont joué ensemble *Marignan*, de Jean Daetwyler. Symbolique. Le compositeur, né à Bâle, avait vécu à Bulle, puis à Paris, avant de s'installer à Sierre en 1938 et ne plus jamais en partir.





Sourires de fusion avec, au premier plan, Bertrand Favre, un de ses acteurs en 1972.



Tambours et fifres siérois en action.



Gilbert Berthod et ses souvenirs politiques.



> Une invitation à toute la population de la commune visiblement entendue! Les poutres du couvert proviennent de l'ancienne gare marchande de Sierre.



Trois fanfares pour un morceau: *Marignan* de Jean Daetwyler.





**REPRISE DU VISUEL DE LA COUVERTURE DE  
LA BROCHURE D'INFORMATIONS EN VUE  
DE LA VOTATION SUR LA FUSION DE MAI 1972**

